

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

## LE GAZETTE SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez  
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M<sup>lle</sup>  
NIVERLET, libraires;  
A PARIS,  
Office de Publicité Départementale (Isid.  
FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence  
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-  
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 1<sup>er</sup> novembre.)

## Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 45 minut. soir, Omnibus.  
3 — 52 — — Express.  
3 — 32 — — matin, Express-Poste.  
9 — — — — Omnibus.

## Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

## Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. mat. Express.  
11 — 49 — — matin, Omnibus.  
6 — 43 — — soir, Omnibus.  
9 — 44 — — — Direct-Poste.

## Départ de Saumur pour Tours.

3 heures 15 minut. matin, March-Mixte.  
8 — 7 minut. matin, Omnibus.

## PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. «  
Six mois, — 10 » — 13 «  
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception  
d'un avis contraire. — Les abonnements de-  
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-  
cation de temps ou de termes seront comptés  
de droit pour une année.

## REVUE POLITIQUE.

Dans la chambre des lords, le comte de Saint-Germain a demandé si la convention réunie à Paris, au mois d'août dernier, avait consenti à laisser élire le même personnage comme hospodar de la Moldavie et de la Valachie.

Le comte de Malmesbury a répondu que la réunion prochaine de la conférence de Paris était plus que probable, et qu'il n'était pas à propos de devancer la décision qui pourrait survenir, en faisant connaître d'avance l'opinion du gouvernement anglais sur ce sujet.

Dans la séance de la chambre des communes du 10, sir J. Pakington a donné avis que le 25 courant il présenterait le budget de la marine et formulerait des résolutions pour l'augmentation de la flotte. M. Disraeli a contredit le fait annoncé par le Times, qu'un changement aurait lieu sur les droits du sucre.

La double élection du prince Alexandre Couza, comme hospodar de Moldavie et de Valachie, paraît avoir causé à Constantinople autant de surprise que de mécontentement.

Fuad-Pacha, si nous en croyons des dépêches de Constantinople en date du 5 février, aurait immédiatement réuni le conseil des ministres, en séance extraordinaire, pour aviser au sujet de ce grave événement.

La *Pressa d'Orient* annonce que le Divan aurait résolu de protester contre l'élection de Couza, en Valachie, et les représentants des puissances contractantes du traité de Paris auraient été saisis d'une demande faite par le gouvernement ottoman et tendant à une réunion prochaine de la conférence de Paris.

Cette nouvelle, on le voit, s'accorderait parfaitement avec la déclaration faite à la chambre des lords par le comte de Malmesbury, et que nous avons mentionnée plus haut.

D'un autre côté, des nouvelles de Jassy en date du 2 février, et publiées par le *Journal de Constanti-*

nople, portent que la députation partie de Jassy pour venir à Constantinople, à l'effet de demander l'investiture du prince, se trouvait à Bucharest.

M. Grégoire Stourdza était consigné chez lui, à Jassy, et l'assemblée nationale avait été saisie de l'affaire de la tentative d'insurrection.

L'agent principal de M. Grégoire Stourdza, Mourad-Bey, était arrêté.

La double élection du prince Alexandre a produit également, si nous en croyons des lettres de Vienne, une impression fâcheuse auprès du gouvernement autrichien.

Ainsi qu'on l'avait prévu, M. Escosura n'a pas réussi dans l'élection de Madrid. Les modérés de ce collège, nous écrit-on à la date du 7 février, n'ont pas voulu voter pour lui. Les purs avaient fait des efforts inouïs en faveur de sa candidature.

La commission du projet de loi sur la presse est, paraît-il, complètement favorable au ministère. Elle se compose d'anciens journalistes et notamment de M. Rance Sillanovas et des députés ministériels. On croit que la discussion de ce projet de loi ne tardera pas à commencer.

La maille des Indes apporte des nouvelles de Calcutta du 8 janvier. Rien ne confirme les nouvelles favorables des bulletins officiels.

Les résultats de la campagne sont très problématiques. L'amnistie n'a produit aucun effet; les moyens persuasifs sont considérés par les Hindous comme une marque de faiblesse.

Les journaux de l'Inde poussent le gouvernement dans les voies de rigueur. Lord Clyde a ordonné le désarmement de toutes les provinces au nord de la Jumna et du Gange.

Une lettre des frontières de l'Oude, du 23 décembre, dit que vingt mille insurgés étaient réunis à Toolsepor, sous le commandement de Bally-Rao, frère de Nana-Sahib.

Il résulte des nouvelles de Hong-Kong, en date du 29 décembre, que lord Elgin, qui se trouvait sur le Yang-tse avec des forces considérables, était

arrivé le 20 novembre à Nanking afin d'agir contre les rebelles, dans le but de plaire à la cour de Péking.

Le baron Gros, aurait, paraît-il, différé son départ pour voir la tournure que prendraient les affaires par suite de ces nouvelles complications.

Le Corps-Législatif, dans sa séance du 11, a été saisi du projet de loi portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1860.

Le budget des dépenses s'élève à la somme de 1,795,367,481 fr., et présente sur celui de 1859 une augmentation de 29,586,604, dont il faut déduire 14,689,460 fr. qui ne représentent au budget que des dépenses d'ordre des ministères de l'intérieur et des finances et que le Trésor rembourse sur le produit des impôts.

L'augmentation réelle d'une année à l'autre des dépenses formant les charges de l'Etat n'est donc que de 14,897,144 fr., en y comprenant l'accroissement des frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus publics.

Plus de 3,000,000 de francs sont consacrés à l'augmentation des traitements des fonctionnaires et employés les moins rétribués. Les autres augmentations portent sur différents chapitres des divers services publics dont l'énumération serait trop longue ici.

Le budget des recettes est évalué à la somme totale de 1,800,654,379 fr., et présente un excédant de 5,286,898 fr. sur le budget des dépenses.

Le décret relatif à l'extension des limites de Paris était affiché en ville et dans la banlieue en même temps que sa publication en était faite au *Moniteur*. Ces affiches attiraient un grand nombre de lecteurs.

Les journaux anglais de l'Inde nous apportent des nouvelles de Calcutta en date du 8 janvier. La situation des Anglais de s'est pas améliorée et les rebelles, commandés par Tantia-Topee, avaient eu un engagement sérieux avec l'armée anglaise. Le résultat de ce combat, qui avait duré plusieurs

## FEUILLETON

## LES MASQUES D'OR

ROMAN DE MOEURS CONTEMPORAINES.

## Première Partie.

(Suite.)

On se dispersa. Le chevalier d'Escarrioux s'en alla rue Saint-Dominique, porter des gimblettes à la petite chienne anglaise de la duchesse douairière de Blignac et un volume de Paul de Kock à la femme chambre de la duchesse. Ernest de Foncheville se rendit au ministère, après avoir essayé de glisser un mot au marquis sur sa charmante belle-sœur. Albéric de Tirpenne courut à l'Odéon où, depuis trois ans, on devait examiner son grand drame shakspearien.

M. de Monglas, cependant, n'était pas à bout de peine. Deux visiteurs s'accrochèrent à lui : Faustin Gournet et Colmann.

— Vous restez ? demanda-t-il, un peu inquiet.

— Oui, dit Colmann ; cinq minutes.

— Cinq minutes, cela signifiait une heure.

Allons fumer, dit alors le marquis, en les ramenant au petit salon, qu'il avait quitté précédemment.

Il lui fallut essayer un nouveau discours de Faustin.

— Je ne suis pas content de vous, dit ce dernier.

— Je serais curieux de savoir pourquoi.

— C'est tout simple. Vous avez agi imprudemment.

Je me pique d'être un de vos amis, quelque distance qu'il y ait entre votre rang et le mien : car mon père était un laboureur ; mais le laboureur m'a assuré l'indépendance, et je suis en position de parler haut et ferme. D'ailleurs, c'est dans mon caractère. Je n'ai pas été payé ici-bas pour voir les choses en beau. Donc, selon moi, vous avez eu tort. Quand on a une femme jeune et jolie, on doit veiller attentivement sur ce trésor. Le livrer au premier venu est une grave imprudence. Je n'ai pas bonne opinion de votre ami Bénédicte Arnaud ; je le crois même homme d'honneur, autant qu'on peut l'être à Paris ; mais il faut songer au monde et à ses interprétations malignes. Le monde a bientôt fait de déchirer une réputation. La marquise, toute vertueuse qu'elle est, peut d'ici à demain se trouver en butte à ses propos envenimés. Tant pis pour vous si vous ne me comprenez pas.

— Je vous comprends à merveille, mon cher, répondit le marquis sans s'émouvoir. Mais permettez-moi de vous suivre dans vos idées tragiques. Ce qui arrive aujourd'hui chez moi arrive tous les jours sans que personne y trouve à redire. Le grand monde n'a pas à calquer la bourgeoisie, et une femme titrée peu vivre avec plus d'indépendance qu'une boutiquière. Au reste, je vous remercie de vos conseils, bien loin de m'en formaliser.

Faustin se leva.

— Vous, partez, moraliste ? dit le marquis.

— Oui, je persisterais, et cela vous ennuerait sans vous être utile.

— Viendrez-vous dîner avec nous ?

— Je vous remercie. Vous savez que je ne dine jamais en ville.

— O Caton !

Ce fut la direction du bois de Boulogne que Faustin prit en sortant de l'hôtel.

Le banquier respira, tandis que Felix se demandait avec une certaine inquiétude comment il réussirait à se débarrasser de ce dernier importun.

— Enfin ! dit Colmann, nous voilà délivrés de ce grondeur. Ah çà ! où diable avez-vous péché cette espèce de malotru, ce fâcheux gourmé ?... Est-ce pour servir d'épouvantail, comme les mannequins qui écartent les moineaux ?

— Ah ! mon cher, vous lui gardez rancune.

— Moi ! Il faudrait pour cela avoir fait attention à ses propos.

— Si vous le dédaignez, vous êtes injuste. Gournet a du sens ; et le bon sens, joint à la droiture, est chose assez rare aujourd'hui. Quant à son humeur farouche, elle doit son origine à des malheurs réels.

— Ce monsieur a eu des malheurs ?...

— Ne riez pas, Colmann. Trompé souvent, trompé partout, en amour, en amitié, en affaires, Gournet s'est retranché dans l'isolement que la vie lui a fait ; de ses chagrins il a constitué un mur qu'il a élevé

heures, avait été, disent ces journaux, complètement négatif.

Lord Clyde aurait déclaré que le service des Indes exigeait une armée de 85,000 hommes. Tantia-Topce et Feroze-Khan se trouvaient dans le voisinage de Tigor. On avait signalé la marche d'un corps de 10,000 insurgés vers Sarum.

On sait que le parlement ionien a demandé l'annexion des îles à la Grèce, et qu'une adresse en ce genre a été envoyée à Sa Majesté britannique.

Les lettres de Corfou, en date du 5 février, annoncent qu'on avait reçu dans cette île une patente royale portant une réponse négative à cette pétition.

La Porte-Ottomane vient de donner sa ratification à l'acte de réglementation de la navigation du Danube, arrêté par la commission des puissances riveraines de ce fleuve instituée par le Congrès de Paris.

On sait que le cabinet de Vienne, nous l'avons récemment annoncé, n'attendait que l'exécution de cette formalité pour communiquer aux puissances signataires du traité de Paris les résolutions de cette commission qui doivent être ratifiées par le congrès.

Le congrès de Paris ne va donc pas tarder à être saisi de cette grave question, mais là ne se bornera pas la mission de la conférence.

Les dernières nouvelles de Constantinople nous ont, en effet, annoncé que le gouvernement ottoman avait rédigé une protestation contre la double élection du colonel Couza comme hospodar de Moldavie et de Valachie, et avait provoqué une réunion de la conférence de Paris, afin de porter devant elle le nouveau différend qui vient de s'élever sur cette question, déjà si compliquée.

Quelle décision prendra la conférence de Paris? c'est ce qu'il est impossible de préjuger. Nous avons déjà dit que l'article 3 de la convention du 19 août ne laissait aucune doute sur l'interprétation de ce fait.

Il déclare positivement que les pouvoirs publics confiés dans chaque principauté à un hospodar et à une assemblée élective agissant, dans certains cas prévus par la convention, avec le concours d'une commission centrale commune aux deux principautés.

D'un autre côté, on ne peut se dissimuler que le but de la convention a été de satisfaire aux vœux des populations roumaines, et on doit se rappeler que la France, devant pour ainsi dire l'expression de ces vœux, avait insisté pour la réunion des deux Principautés sous un seul hospodar.

Or, la double élection du colonel Alexandre Couza vient de donner raison à la politique de la France; les Roumains ont manifesté, par un acte solennel, leur désir de se voir réunir en une seule nationalité; la conférence de Paris s'en tiendra-t-elle à la lettre de la convention du 19 août, ou bien ratifiera-t-elle l'élection du prince Couza? c'est ce qu'il est permis d'espérer, mais c'est encore le secret de l'avenir.

A propos de cette prochaine réunion de la conférence, plusieurs correspondances étrangères ont pensé que la question italienne pourrait être inci-

demment portée devant elle; rien n'empêche, en effet, que le congrès de Paris ne soit saisi de ce différend, puisque lors de sa première réunion, il avait déjà soulevé un débat à ce sujet, et ce serait là un événement considérable dont on pourrait attendre les plus heureux résultats.

Pour notre part, nous considérons cette éventualité comme très-probable, nous l'appelons de tous nos vœux, et nous espérons que le cabinet de Vienne, que les journaux allemands représentent comme animé des sentiments les plus pacifiques, en appellera aux puissances européennes pour trancher cette question italienne dont le parti de la révolution peut seul désirer voir sortir la guerre. — Ch. Bousquet. (Le Pays.)

On écrit de Turin, le 7 février, au *Tempo*, de Casal, feuille semi-officielle du cabinet piémontais:

« Une correspondance adressée de Turin, au *Pays*, journal de l'Empire, annonce le mariage de notre souverain avec la grande-duchesse Marie-Nicolaiewna, fille aînée de feu l'empereur Alexandre, veuve du duc de Leuchtenberg, fils du prince Eugène de Beauharnais, vice-roi d'Italie à l'époque Napoléonienne.

« Le fait est inexact, ou pour mieux dire il y a une erreur de personne. Ce n'est pas la grande-duchesse, mais bien sa fille, la princesse Marie-Massimilianowna Romanowski, née le 4 octobre 1841, et âgée par conséquent de dix-huit ans, qui deviendrait l'épouse de Sa Majesté.

« Ainsi modifiée vous pouvez regarder la nouvelle comme certaine. On ne connaît pas encore et peut-être n'a-t-on pas encore fixé l'époque de ce mariage, mais la nouvelle, je vous le répète, est parfaitement vraie malgré les démentis. »

#### NOUVELLES DE COCHINCHINE.

Nous avons des nouvelles de la Cochinchine du 10 décembre, apportées par le dernier courrier de Hong-Kong. Elles sont de dix jours postérieures à celles que nous avons déjà publiées. Elles nous apprennent que l'amiral n'avait pas encore quitté Tourane; qu'il avait envoyé des canonnières relever la côte, et qu'il se proposait de partir aussitôt qu'elles auraient accompli la mission hydrographique qui leur était confiée.

Les charpentiers de l'escadre venaient de terminer la construction d'un certain nombre de bateaux plats faits sur le modèle des shampans achetés en Chine. Ces bâtiments serviront de chalands pour les débarquements, et ils permettront de remonter les parties des rivières qui ne sont pas accessibles aux canonnières. Ils avaient également construit deux batteries flottantes dont les essais ont donné des résultats satisfaisants.

La situation sanitaire des soldats et des marins était excellente. Tous ceux qui avaient été envoyés à l'hôpital maritime établi à Canton, étaient revenus complètement guéris et avaient repris leur service. Les transports mixtes *la Gironde* et *la Saône* étaient arrivés de Chine et avaient apporté du matériel envoyé de France. La nouvelle ville de

Tourane, qui rappelle la ville de Kamiesch élevée autrefois en quelques mois en Crimée, commençait à se peupler; déjà plusieurs marchands sont venus s'y établir et un négociant de Manille y a fondé un beau café très-bien tenu et qui offre une grande distraction pour les marins et pour les soldats. Un autre industriel a fondé un grand magasin de nouveautés où chacun trouve les objets en tous genres dont il peut avoir besoin.

Le génie va commencer, lorsque le beau temps sera complètement venu, la construction d'une belle église qui sera un jour la cathédrale. Les plans en sont arrêtés et on a découvert près de Tourane une carrière de pierre qui sera mise en exploitation pour cet objet. En attendant, on dit toujours la messe dans la chapelle provisoire établie au centre du camp. Toutes les troupes expéditionnaires entendent l'office divin placées comme au camp de Chalons, dont les dispositions ont été imitées, quoique sur une moins grande échelle.

Le même courrier nous a apporté quelques nouvelles du Japon du 10 novembre dernier. Le nouvel empereur Foer-Tzigo, successeur de Daï-Nipon, mort au mois de septembre dernier, venait de rendre un édit ayant pour but de réglementer l'exécution des traités récemment conclus avec les puissances étrangères. D'après cet édit, toutes les difficultés qui pourraient survenir sur l'interprétation de ces conventions seront soumises à l'examen d'un conseil permanent qui siégera à Yedo et qui sera composé de Hayashi-Daigaku-No-Cami, prince conseiller privé de l'empereur, du prince Mimasaki et du prince Tsusima, appartenant à la famille impériale. Cet édit, dont la traduction n'était pas arrivée à Hong-Kong au départ du paquebot, est, dit-on, rédigé dans un esprit assez libéral. Il rappelle que l'exercice du culte catholique est permis dans les ports de Simoda, d'Hakodadi, de Nangasaki, de Decima, ouverts aux Européens, et il déclare que l'introduction de l'opium est sévèrement prohibée dans toute l'étendue de l'empire du Japon.

Cette dernière disposition de l'édit est d'autant plus importante que les Anglais, qui n'avaient pu faire admettre dans leur traité, par l'empereur Daï-Nipon, le droit d'introduire de l'opium, espéraient, par une convention spéciale, pouvoir faire revenir sur cette question le gouvernement du nouvel empereur du Japon. Du reste, nous ne tarderons pas à avoir des nouvelles plus détaillées de ce pays, car, aux dernières dates, deux bâtiments européens étaient attendus à Hong-Kong, venant du Japon. — RENAULT. (Le Pays.)

#### EXTERIEUR.

MONACO. — Nous trouvons dans le *Journal de Monaco* des renseignements sur un coup de main tenté par des bandes armées venues de Menton, contre la ville de Monaco, dans la journée du 4 février. On sait que cette tentative a été encouragée par le retrait de Monaco de la garnison piémontaise, entretenue dans cette ville en vertu des traités de 1817.

entre le monde et lui; n'ayant plus rien à perdre ni à ménager, il s'est habitué à une sorte de franchise brutale. Au fond, son cœur est bon; et, pour ma part, bien que la patience ne soit pas ma vertu favorite, je le laisse dire parce que je sais qu'il souffre.

— Quant à moi, répliqua le banquier, j'avoue n'avoir pas autant de générosité que vous: je ne puis voir les gens qui souffrent; toujours ils sont très-désagréables.

— Voilà bien le financier qui ne s'est frotté qu'au bonheur!

— Hum! si vous trouvez que je nage dans le bonheur!.....

— Vous nagez dans les millions, à coup sûr.

— Et dans l'ennui!

— On ne peut pas tout avoir. Le système des compensations sera éternel.

— Oui, mais avec ça, je ne sais que faire.

— Couronnez des rosiers, fondez des prix à la Montyon.

— Laissez-moi donc tranquille. On n'a jamais trop d'argent.

— Si, quand on se demande comment on l'emploiera.

— Ah! je regrette de m'être retiré des affaires. J'avais des agitations; je suivais avec sollicitude le mouvement des fonds... c'était la vie!

— Vous pouvez recommencer.

— Et ma dignité! et mon nom!... Mes anciens confrères s'imagineraient que je suis ruiné. Tenez, il m'est venu une idée...

— Laquelle? parlez! dit impatiemment Félix, qui avait peine à dissimuler un bâillement.

— Je désirerais me procurer la société d'une petite femme aimable et spirituelle, dont on raconte les merveilles.

— Ah! ah! votre or serait avantageusement placé!

— Ce serait une distraction du moins.

— Quelle est cette aimable personne qui a l'honneur d'attirer votre attention?

— On la nomme Maria de Rochemore, un nom de guerre, sans doute.

Le marquis ne put réprimer un mouvement saccadé.

— La connaissez-vous? demanda Colmann.

— Nullement.

— C'est que.... vous passez pour n'être pas étranger au monde des rues Blanche et Breda. Je ne serais pas même surpris que M<sup>me</sup> la marquise s'en doutât.

— Dieu m'en garde! mais, quant à celle-ci, je vous assure.....

— Très-bien. Je ne voudrais pas aller sur vos brisées.

— Vous ferez ce qu'il vous plaira, mais veillez à votre budget. Cette Maria a, dit-on, l'insatiabilité d'un gouffre.

— J'ai moyen de faire face à une fantaisie. Seulement, quelqu'un de vos amis pourrait-il m'introduire chez M<sup>me</sup> de Rochemore.

— Je ne vois personne.

— Vrai?

— Personne, répéta sèchement le marquis.

Un domestique entra et remit une carte à son maître. Félix n'y eut pas plus tôt jeté les yeux qu'il s'écria:

— Excellente occasion pour vous, mon cher, de placer le superflu de votre fortune et de vous créer une occupation intéressante! — Faites entrer, John. — C'est un industriel éminent, un inventeur des plus ingénieux, un homme qui s'est adressé à moi et à qui il ne manque que des capitaux (la moindre des choses) pour mener à terme des entreprises colossales; en un mot c'est M. Saint-Marquet! Le voici. — Bonjour, Monsieur. Tenez, je suis heureux de vous mettre en rapport avec M. Colmann, l'un de mes bons amis, banquier retiré des affaires et qui, je l'espère, pourra s'entendre avec vous. Pardon de vous quitter. Un rendez-vous pressé. Au revoir!

Le marquis sortit en courant et je jeta dans son léger tiibury, auquel il fit prendre le chemin de la rue Blanche.

L'homme d'argent et l'inventeur étaient restés en face l'un de l'autre, Colmann glacé et disposé d'avance à ne pas se laisser entamer, Saint-Marquet bien déterminé à profiter de la circonstance.

Saint-Marquet avait des allures d'agent d'affaires. Un énorme portefeuille en maroquin était son inévitable compagnon, portefeuilles tout bourrés d'actions à placer, de statuts rédigés en forme et de plans merveilleux. Selon le tempérament des gens, il changeait de batteries. Sa façon de couler de source. Quelque objection qu'on lui fit, il était toujours prêt à y répondre. Il jugea qu'un client tel que l'ex-banquier Colmann méritait l'exhibition de ses idées les plus titaniques.

« Vendredi 4 février, à dix heures du matin, l'autorité fut informée que des bandes armées venant de Menton se dirigeaient sur Monaco et que l'une d'elles était déjà arrivée au hameau des Moulins, éloigné de la ville d'environ deux kilomètres.

» A cette nouvelle, un grand nombre de gardes nationaux se réunirent spontanément sur la place du Palais, et se mirent à la disposition de leurs chefs; en un clin-d'œil les dispositions les plus énergiques furent prises pour parer à une attaque aussi sauvage qu'imprévue.

» Des canons furent braqués du haut des remparts pour balayer les assaillants; les portes de la ville furent fermées et un fort détachement de la garde nationale sortit de la ville, allant au-devant de ces bandes, dont il rencontra au port la première qui fut aussitôt désarmée; trente-deux de ces individus furent arrêtés et amenés prisonniers dans la ville.

» Le reste de la troupe, qu'on évaluait à une cinquantaine d'hommes, voyant le peu de succès de son entreprise, se dispersa et échappa par la fuite aux détachements qui s'étaient mis à sa poursuite.

» La justice est saisie de l'affaire et deux juges procèdent, sans désespérer aux interrogatoires de ces hommes, dont les chefs, les nommés Manera et Barbera, entrepreneurs à Menton, prétendent n'être venus que pour chercher de l'ouvrage et régler leurs comptes de travaux avec l'administration du Casino.

» Mais on se demande si ces deux chefs, connus par la violence de leurs opinions révolutionnaires, et qui, depuis 1848, se sont trouvés à la tête des mouvements de Menton, n'avaient pas d'autre but que celui qu'ils annoncent, et si leurs acolytes, réunis expressément pour la circonstance, qui tous avaient, à l'avance, reçu de l'argent, ne seraient pas les instruments dociles de ceux qui, à Menton, se sont emparés du pouvoir.

» Mais un fait inouï, c'est qu'à Menton les autorités aient osé permettre que des gens armés partissent ostensiblement pour porter le désordre dans une ville voisine et avec l'intention bien arrêtée de s'y livrer, s'il était possible, au pillage.

Le *Journal de Monaco* publie, en outre, un ordre du jour du gouverneur général, qui félicite la garde nationale de sa conduite, et rend compte de la remise qui a été faite aux bataillons civiques d'un drapeau par le prince de Monaco. Les gardes nationaux ont prêté serment au prince, et se sont constitués les défenseurs de la ville, en l'absence de la garnison piémontaise.

#### CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

La Société philharmonique a donné samedi dernier son second concert. Cette soirée a été brillante comme de coutume: l'auditoire était nombreux, les toilettes aussi belles que précédemment. Personne n'avait manqué au rendez-vous: on sait qu'on entendra toujours excellente musique et qu'on rencontrera bonne réunion.

Nous nous abstenons de descendre en certains détails, mais nous voulons dire que artistes et ama-

teurs ont fait preuve de savoir musical et de dévouement.

Paul GODET.

Lundi matin, le bourg d'Aubigné a été mis en émoi par un événement qui, grâce aux secours empressés de la population, n'a pas eu les suites déplorables qu'on pouvait craindre.

Deux ouvriers maçons, les nommés Lehoux (Étienne) et Fefeu, étaient occupés à réparer le puits du sieur Hurteloup, tonnelier. Fefeu travaillait au fond du puits et Lehoux le secondait à l'extérieur. Les travaux étaient presque finis, lorsqu'un éboulement de maçonnerie eut lieu; Fefeu aurait été inévitablement écrasé, si par bonheur les pierres en tombant n'avaient formé au-dessus de sa tête une sorte de voûte protectrice.

À la vue du danger que court son camarade, Lehoux, n'écouter que son courage, se précipite dans le puits, sans calculer les périls auxquels l'expose lui-même le reste de la maçonnerie qui menace de s'écrouler. Il entend de sourdes plaines, des cris étouffés, Fefeu vit encore!

Alors commence une œuvre de sauvetage qui fait le plus grand honneur au dévouement de Lehoux et au zèle de toute la population.

Avec l'aide du sieur Lalande, tailleur d'habits, que les cris ont attiré sur le lieu de l'événement, Lehoux procède au déblaiement avec intrépidité et sang-froid. Tous les habitants du bourg accourus à la hâte avec les ouvriers du chemin de fer prêtent leur assistance aux deux intrépides ouvriers qui sont dans le puits.

Après deux heures d'un travail intelligent, Lehoux voit ses efforts couronnés de succès, et Fefeu est rendu sain et sauf à sa famille.

Si nous sommes bien informés, l'autorité se propose de récompenser Lehoux pour la belle conduite qu'il a tenue en cette circonstance.

(Union de la Sarthe.)

#### DERNIÈRES NOUVELLES.

Londres, 14 février. — On assure que par suite d'une décision prise par les puissances, les membres de la conférence relative aux Principautés danubiennes se réuniront prochainement à Paris. — Havas.

#### SOUS-PRÉFECTURE DE CHINON.

#### ADJUDICATION DE TRAVAUX.

Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Chinon donne avis que, le jeudi 17 février 1859, à une heure de l'après-midi, dans une des salles de la sous-préfecture, il procédera, par voie de soumissions cachetées, à l'adjudication au rabais, des travaux de confection d'une partie du chemin vicinal n° 2, de la commune de Rivarennes, canton d'Azay-le-Rideau.

Le montant de la dépense s'élève à 23,302 fr. 89, et le cautionnement exigé est de 780 fr.

Les pièces sont déposées au secrétariat de la sous-préfecture, où le public peut en prendre connaissance.

(74)

L'ACADÉMIE de l'Industrie française, dans sa séance générale du 20 juillet 1843, a décerné une médaille d'honneur en argent à M. GEORGÉ, d'Épinal, pour les perfectionnements qu'il a apportés dans la préparation de son excellente PATE PECTORALE, dont les précieuses propriétés pour combattre les RHUMES, enrouements, catarrhes, asthmes, gripes, etc., avaient été constatées par la commission chargée d'en faire l'examen. (Médaille d'or en 1845.) La PATE PECTORALE DE GEORGÉ, d'Épinal, se fabrique à Paris, 28-30, rue Tailbout. — Dépôt dans chaque pharmacie de France et de l'Étranger. (564)

Le dentifrice à la mode est sans contredit l'EAU DE PHILIPPE; rien de plus suave au goût, de plus agréable à l'œil, de plus essentiel comme hygiène. Cette eau préserve des douleurs de dents, les blanchit, détruit le tartre, arrête la carie, fortifie les gencives et laisse à la bouche un parfum exquis. Prix du flacon: 2 fr. 50. — Pharmacie Philippe, à Paris, rue Saint-Martin, 125; vente en gros, rue d'Enghien, 24. — Dépôt à Saumur chez M. Balzeau, coiffeur, rue d'Orléans. (22)

#### AVIS aux PROPRIÉTAIRES de CHEVAUX.

Plus de feu! 40 ans de succès!

Le liniment Royer-Michel, d'Aix (Provence), remplace le feu sans traces de son emploi, sans interruption de travail et sans inconvénient possible; il guérit toujours et promptement les *botteries* récentes ou anciennes, les *entorses*, *foulures*, *écarts*, *mollettes*, *faiblesses de jambes*, etc. Dépôt: à Angers, chez Menière, ph.; à Cholet, Bontemps, ph. (2)

#### Marché de Saumur du 12 Février.

Froment (hec. de 77 k.) 14 23	Graine de colza	—
2 <sup>e</sup> qualité, de 74 k. 15 70	— de lin	24
Seigle . . . . . 8 80	Amandes en coques	—
Orge . . . . . 9 20	(l'hectolitre)	—
Avoine (entrée) . . . 10	— cassées (50 k)	62
Fèves . . . . . 12 40	Vin rouge des Cot.	—
Pois blancs . . . . . 24	— compris le fût	—
— rouges . . . . . 20	1 <sup>re</sup> choix 1858.	—
Ciro jaune (30 kil) . 245	2 <sup>e</sup> — — — — —	100
Huile de noix ordin. 38	3 <sup>e</sup> — — — — —	80
— de chenevis . . . 50	— de Chinon . . . . .	60
— de lin . . . . . 49	— de Bourgueil . . . .	110
Paille hors barrière. 32 33	Vin blanc des Cot.	—
Foin . . . . . 100	1 <sup>re</sup> qualité 1858	120
Lucerne (droits com) 104	2 <sup>e</sup> — — — — —	60
Graine de trèfle . . . 62	3 <sup>e</sup> — — — — —	35
— de luzerne . . . . 50	— ordinaire.	—

(a) Prix du commerce.

#### BOURSE DU 12 FÉVRIER.

3 p. 0/0 hausse 30 cent. — Ferme à 68 50.  
4 1/2 p. 0/0 hausse 20 cent. — Ferme à 97 00.

#### BOURSE DU 14 FÉVRIER.

3 p. 0/0 hausse 05 cent. — Ferme à 68 55  
4 1/2 p. 0/0 hausse 50 cent. — Ferme à 97 50

P. GODET, propriétaire-gérant.

— Ah! Monsieur, s'écria-t-il avec une volubilité irrésistible, si c'est pour moi une bonne fortune de vous avoir rencontré, j'ose dire, j'ose affirmer de la manière la plus péremptoire, que ce n'en sera pas moins une pour vous, Monsieur. Je m'explique, je vais droit au fait, sans ambages, sans paroles inutiles. En affaires, le positif, rien que le positif. Nous inaugurons le grand siècle, un siècle qui promet des merveilles et qui les accomplira. Les merveilles rêvées, entrevues autrefois, mais qui eussent découragé, effrayé nos pères, sont devenues des faits pratiques, accessibles à la simple intelligence d'un enfant. Archimède demandait un levier pour soulever le monde: nous possédons ce levier, la vapeur. Désormais, pas de difficulté capable d'arrêter un moment, ne fût-ce qu'un moment, un seul, la marche de l'humanité. Nous voguons en plein progrès. Voyez le gaz répandre à flots la lumière dans les rues naguère réduites à la demi-obscurité du réverbère; voyez les *steamers* joindre, comme des ponts jetés sur l'Océan, le vieux monde au monde nouveau... Voyez....

— Je sais cela, passez, passez.

— Oui, vous le savez, Monsieur, je n'en doute pas. Mais ce que je dois ajouter, Monsieur, c'est que ces progrès ne sont qu'en germe, c'est que ces espérances ne font encore que fleurir. L'avenir nous appartient, un avenir immense, incommensurable.

— Si vous êtes certain de l'avenir, qu'avez-vous à demander? dit Colmann d'un ton narquois.

— Ce que j'ai à demander, Monsieur? le moyen de

l'atteindre, de le saisir, de m'associer au mouvement général, d'apporter ma pierre au monument de l'époque!

— A merveille! Et qu'avez-vous imaginé?

— Tout, Monsieur, tout! s'écria Saint-Marquet, en se renversant d'un air inspiré. Je n'abuserai pas de vos instants précieux, je ne soumettrai pas à votre judicieuse appréciation mon procédé d'embaumement surpris à la science égyptienne; ni mon mécanisme pour diriger les ballons; ni mes ailes de condor qui permettront à l'homme d'égaliser le vol des plus puissants oiseaux; ni ma cuisine générale pour laquelle je compte me faire adjudger Montmartre, qu'on creusera à l'effet de le convertir en une marmite qui suffira à l'alimentation de Paris. Non, je vous parlerai seulement de ma société en commandité pour l'extraction des fossiles. Cinq cent mille francs de capital!

— Des fossiles! Qu'est-ce que c'est que ça?

— Quoi! Monsieur, se peut-il que vous n'appréciez pas la sublime découverte de Cuvier, de Georges Cuvier?... Les fossiles! c'est-à-dire le monde anté-diluvien sortant tout-à-coup des entrailles de la terre, où, depuis cinquante siècles, il était enfoui!... Les fossiles! c'est-à-dire des défenses de mammoth auprès desquelles les dents de nos éléphants actuels ne sont que des fétas de paille.

— Et que voulez-vous qu'on fasse de vos défenses de mammoth?

— L'industrie des tabletiers en tirerait un profit considérable. Je vous ai exposé mon idée, Monsieur. Il est impossible que votre esprit généreux n'en soit pas frappé,

que vous ne vous empressiez pas de travailler avec moi au progrès. J'ose dire que vous n'aurez pas regret de m'avoir accordé votre confiance. S'il vous plait de souscrire....

Saint-Marquet, joignant le geste à la parole, se mettait déjà en devoir d'ouvrir son volumineux portefeuille. Colmann l'arrêta en lui disant avec une froideur dédaigneuse.

— C'est inutile. Quand votre affaire marchera, j'y souscrirai. Je ne mets jamais un sou dans les rêves.

— Mais, Monsieur, grâce à votre généreux concours, le rêve d'hier peut devenir la réalité de demain.

— Ce n'est pas impossible... Mais j'attendrai à demain. Mon cher Monsieur, je vous souhaite beaucoup de chances.

L'ex-banquier s'inclina et se dirigea vers la porte pour aller retrouver son coupé. Saint-Marquet n'était pas homme à se décourager si facilement. Il le suivit pas à pas, continuant d'exalter son idée; puis, quand il le vit installé sur le coussin moelleux de sa voiture, il lui présenta par la portière un prospectus que Colmann laissa tomber à ses pieds tout en murmurant:

— Je vous remercie.

— Sac d'écus!... grommela l'inventeur. Il faudra bien que je tire de toi un tribut.... capitaliste coriace!... Ah! par bonheur, la vicomtesse d'Orban n'est pas aussi arriérée....

(La suite au prochain numéro.)

**Tribunal de Commerce de Saumur.**

Par jugement rendu le quatorze février dernier, par le Tribunal de commerce, le sieur Pierre-Adrien-Léon Rochoux, horloger à Saumur, a été déclaré en état de faillite ouverte. M. Tronillard a été nommé juge-commissaire, et M. Kerneis, teneur de livres à Saumur, syndic provisoire.

Pour extrait conforme,  
Le Greffier du Tribunal,  
(69) E. CORNILLEAU.

**Tribunal de Commerce de Saumur.**

Par jugement rendu le quatorze février dernier, par le Tribunal de commerce, le sieur Vincent FORESTIER, chaudière, demeurant à Trèves-Cuault, a été déclaré en état de faillite ouverte. M. Rottier a été nommé juge-commissaire, et M. Dufour, huissier à Gennez, syndic provisoire.

Pour extrait conforme,  
Le Greffier du Tribunal,  
(70) E. CORNILLEAU.

**AUX FABRIQUES DE FRANCE**

Maison de Nouveautés, Toiles, etc.,  
Rue Saint-Jean, 6 et 8.  
On demande un APPRENTI, et un JEUNE HOMME AU PAIR. (71)

**A VENDRE**

PAR ADJUDICATION ET PAR PARTIES,  
En la salle de la Mairie de la commune de Saint-Martin-de-la-Place  
Le dimanche 6 mars 1859, à l'heure de midi,  
Par le ministère de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur,

**LA FERME DES MONTS,**

Appartenant aux héritiers Bellanger,  
D'une contenance de 5 hectares 46 ares, située dans la commune de Saint-Martin-de-la-Place, et actuellement exploitée par Montaudon. (72)

M<sup>me</sup> veuve PLISSON, carrefour Dacier, n° 5, fait savoir qu'elle vend des ANANAS venant de la Guadeloupe.

**A VENDRE PAR PARTIES**

Par le ministère de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur,  
En la salle de la Mairie de la commune de Saint-Just,  
Le dimanche 27 février 1859, à l'heure de midi,

**UN PRÉ,**

Situé dans la prairie de Mollay, Commune de Saint-Just-sur-Dive,

Contenant 7 hectares 94 ares 17 centiares, joignant au nord M. Ecot et les représentants du sieur Cassegrain, au midi les représentants Hubault et autres, au levant MM. de Brézé, Dubois, Volland et autres, au couchant MM. Decron, Deshayes et autres.

Ce pré est divisé en 18 lots, le 1<sup>er</sup> de 73 ares 17 centiares, les 15 suivants de chacun de 44 ares, et le 18<sup>e</sup> de 17 ares 10 centiares.

Il sera accordé de grandes facilités pour les paiements. (60)

**A VENDRE**

**UNE MAISON,**

Sise Grand'Rue, 12.  
S'adresser à M. PIETTE, architecte, rue Bodin, 12; ou à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire.

Il y aura toute facilité pour les paiements. (719)

**A VENDRE OU A LOUER,**

Pour entrer en jouissance à la Saint-Jean 1859,

**TRES-JOLIE MAISON,**

Située sur la levée d'Enceinte, Avec écurie, remise et un très-beau jardin, garni de très-beaux arbres à fruits.

Cette maison est certainement l'une des plus confortables de la ville, et que les inondations n'ont pu atteindre. S'adresser à M. BUDAN, maître d'hôtel. (523)

**A CÉDER**

DE SUITE, Un Fonds

**DE SELLER-CARROSSIER,**

Situé à Saumur, Dans le quartier le plus commerçant. S'adresser au bureau du Journal.

**A VENDRE**

Pour cause de cessation d'affaires définitive,

**UNE IMPRIMERIE**

Dans une localité de 15 mille âmes, où il s'imprime deux journaux, plusieurs labours, ayant un matériel considérable, deux jolies presses en fer. Bénéfices nets par an : 4,000 fr. bien justifiés.

Prix : 10,000 fr. — Facilités de paiement.

S'adresser à M. POUPARD, place du Synode, n° 1, à Saintes (Charente-Inférieure).

**AVIS AUX DARTREUX**

La belle découverte faite par M. Dumont, ph<sup>m</sup> à Cambrai, dans sa Pomme anti dartreuse, a été reconnue bonne par l'Académie impériale de médecine, et son travail sur cet objet déposé honorablement dans les archives de cette illustre assemblée, le 4 janvier 1853.

Ce précieux Cold-Cream guérit d'une manière certaine toutes les DARTRES, TEIGNES, ULCÈRES, DÉMANGAISONS, etc. — Prix du pot : 3 fr. 50 c. (Exiger le cachet DUMONT.) Dépôt : à Saumur, pharmacie de M. DAMICOURT, place de la Bilange; à Angers, pharmacie MÈNIÈRE. (54)

LEBIGRE - DUQUESNE frères, Editeurs, rue Hautefeuille, 16, à Paris.

**A VENDRE ou A LOUER**

Une MAISON, sise au Petit-Puy. S'adresser à M. JOUFFRAULT.

**A VENDRE UN BON PIANO.**

S'adresser au Bureau du journal.

**A VENDRE**

Une MAISON (Café-Saumurois), sise rue Saint-Nicolas, n° 3. S'adresser à M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire.

Découverte incomparable par sa vertu.

**EAU TONIQUE**

**PARACHUTE DES CHEVEUX**

De CHALMIN, chimiste.

Cette composition est infaillible pour arrêter promptement la chute des cheveux; elle en empêche la décoloration, nettoie parfaitement le cuir chevelu, détruit les matières grasses et pellicules blanchâtres; ses propriétés régénératrices favorisent la reproduction de nouveaux cheveux, les fait épaisser et les rend souples et brillants, et empêche le blanchiment; GARANTIE. — Prix du flacon 3 francs.

Composée par CHALMIN, à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôt à Saumur, chez M. BALZEAU, coiffeur-parfumeur, rue St-Jean. PRIX DU POT : 3 FR. (8)

**A LOUER**

PRÉSENTMENT,

BELLES ÉCURIES, pouvant contenir six chevaux. — REMISE et PIED-A-TERRÉ, le tout en face de la Sous-Préfecture.

S'adresser au bureau du journal.

**PLUS DE TACHES**

AVEC

**L'ÉTHÉROLEINE DE CHALMIN.**

Cette nouvelle préparation chimique permet d'enlever soi-même instantanément tous les corps gras, taches de peinture, suif, huile, beurre, cambouis, corps résineux, goudron, bougie, cire à cacheter, résine, vernis, sur toute espèce de tissus, tels que velours, soieries, lainages, gants de peau, sans altérer les couleurs, même les plus délicates, sur les gravures et papiers précieux. Ce produit est supérieur à tous les autres liquides à détacher. — Prix du flacon : 1 fr. 50 et 1 fr. — Composé par CHALMIN, chimiste à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôt chez les principaux parfumeurs et merciers. A Saumur, chez M. BALZEAU et chez M. PISSOT, coiffeurs-parfumeurs.

**JOURNAL ILLUSTRÉ**

**DES VOYAGES ET DES VOYAGEURS**

BUREAUX: Rue St-Louis, 46, au Marais, PARIS. 10 CENTIMES LE NUMÉRO. ABONNEMENT D'UN AN: PARIS. 6 fr. DÉPARTEMENTS. 8

A partir du 1<sup>er</sup> octobre, le Journal Illustré des Voyages et des Voyageurs, paraissant régulièrement tous les dimanches, sera imprimé en caractères neufs et donnera en prime, une fois par mois, un magnifique costume coloré à la main, représentant un type des diverses nations du monde.

Les personnes qui s'abonneront pour un an recevront immédiatement les douze costumes.

A la même époque commencera la publication des Brigands des Prairies (Par-West), roman de Gerstaecker, traduit de l'anglais par M. B. Révoil, seul traducteur autorisé en France par l'auteur de ce roman voyageur, qui s'est vendu à plus de 50,000 exemplaires en Angleterre.

PRIX DU VOLUME: Paris, 3 fr. Départements, 4 fr. Le JOURNAL DES VOYAGES est la vraie Bibliothèque des Voyages. — Les trois premiers volumes sont en vente et contiennent ENVIRON 500 ILLUSTRATIONS et LA MATIÈRE DE PLUS DE 15 VOLUMES.

Saumur, imprimerie de P.-M.-E. GODET.

**VIENT DE PARAÎTRE :**

(ADOLPHE HUARD)

**DE L'INJUSTICE DANS LA RÉVOLUTION**

**ET DE L'ORDRE DANS L'ÉGLISE**

**PRINCIPES GÉNÉRAUX DE PHILOSOPHIE PRATIQUE**

RÉFUTATION DE

**P. - J. PROUDHON**

Un volume grand in-18 jésus. — PRIX : 3 francs.

Vient de paraître à la même librairie : Les Conspireurs en Angleterre, par Ch. de Bussy. 1 vol. gr. in-18 jésus. Prix : 2 francs. (6<sup>e</sup> édition).

Les philosophes au pilori, par Ch. de Bussy. 1 vol. gr. in-18 jésus. Prix : 2 fr.

Pour recevoir l'ouvrage immédiatement franco par la poste, envoyer trois francs quarante centimes en un mandat sur la poste ou en timbres-poste de vingt centimes (Ecrire franco).